



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2022/05/01
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 27 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	09	10	01	01	00	10	10	00	00

Date de convocation : 19 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : FLATRES Corinne donne pouvoir à BENDAIJOU DURIN Justine.

Absents : DESCAMPS Stéphane (excusé).

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : MISE A DISPOSITION D'UN ATELIER AU POLE ARTISANAL DE CHAMPEIX LUDESSE ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC API

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande adressée à l'Agglo Pays d'Issoire afin de disposer de locaux adaptés pour installer provisoirement les services techniques de la commune, et d'envisager la location d'un entrepôt (163,60 m²) et d'un bureau (10,20 m²) au Pôle artisanal de Ludesse.

Le Président de l'Agglo Pays d'Issoire a souhaité étudier une proposition spécifique pour la commune (rabais sur le montant HT de la redevance, justifié par un service rendu par la commune à la Communauté). Celle-ci a fait l'objet d'une délibération en juin 2022.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition de l'atelier 1 et bureau 1.

La redevance mensuelle s'élève à 322,42€ HT soit 386,90 € TTC, auxquelles s'ajoute les charges locatives communes, (estimation non communiquée à ce jour).

La commune s'acquittera des charges locatives individuelles (eau, électricité ...) directement auprès des fournisseurs.

Le rabais fait l'objet d'une convention de partenariat pour assurer le rôle de référent de proximité au sein du pôle artisanal de Champeix-Ludesse par l'intermédiaire des agents techniques de la Commune de Ludesse (prestation de suivi/ surveillance des locaux, rôle de référent de proximité pour faire remonter tous les dysfonctionnements du Pôle artisanal : fuite, utilisation non conforme des communs, s'assurer que les alarmes sont mises, etc).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

❖ Décide d'accepter les conditions de location du lot 1 (atelier et bureau) du pôle artisanal de Champeix Ludesse énumérées dans les conventions de mise à disposition et de partenariat.

❖ Mandate le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires, et notamment signer les conventions de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire :

- ✓ De mise à disposition de l'atelier 1 et du bureau 1
- ✓ De partenariat pour assurer le rôle de référent de proximité au sein du pôle artisanal de Champeix-Ludesse.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Ludesse, le 30 septembre 2022
Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le : 02/10/2022



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.